

Règlement Intérieur Hors-Jeu

Les Légendes d'Hyborée (Code de bonne conduite des Participants)

L'organisation du GN, sous la houlette du président de l'association Eve-Oniris, Marc Laurençon, entend tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de chaque personne durant ses jeux. Le but est d'offrir un climat de jeu où tout le monde connaît ses droits et ses devoirs, et cohabite dans le respect de l'autre. Pour tendre vers cet idéal, LH se dote d'un règlement hors-jeu, que vous vous engagez à respecter en participant au GN, et qui définit le cadre de cette expérience collective qu'est LH.

Le présent règlement s'applique à tous les espaces de discussion concernant LH. Les administrateurs de ces espaces doivent l'indiquer aux participants aux discussions. En revanche, les messages à titre privé ne peuvent être diffusés sans accord des deux partis. Ce document s'applique aussi aux mineurs qui restent sous l'autorité de leurs parents (cf : Conditions d'inscription).

Pour commencer, voici les mails à contacter lorsque vous êtes en difficulté :

- Scénario :

Question/problématique autour du scénario et que votre scénariste n'a pas pu régler (coord-scenaristes@eveoniris.com)

- Logistique :

Question/problématique autour de la logistique (coord-logistique@eveoniris.com)

- Administratif :

Question/problématique autour des inscriptions, de la billetterie ou de l'administratif (gestion@eveoniris.com)

- Règles :

Question/problématique autour des règles du jeu (regles@eveoniris.com)

- Comité de veille et de conciliation :

Difficultés relationnelles et/ou enfreinte du règlement du LH (cvc_eveoniris@gmail.com)

- Tous les autres cas :

Question/problématique autour de Gestion autre (coord-gestion@eveoniris.com)

Préambule du règlement :

Charte des droits et devoirs des participants LH :

Les droits (applicables également aux Inters-jeux officiels)

1. Sécurité

- Jouer en étant en sécurité, physiquement et psychologiquement.
- Accès aux consignes de sécurité et à une organisation des secours.
- Pouvoir refuser ou interrompre une scène (safewords/signaux hors-jeu) dans laquelle on est impliqué.

2. Respect

- Être traité par autrui et par l'organisation avec dignité, sans discrimination (origine, genre, orientation sexuelles, croyances, etc.).
- Être entendu et aidé par l'organisation en cas de problème ou de conflit.

3. Immersion

- Pouvoir jouer son personnage sans perturbations hors jeu abusives.
- Jouer dans un univers crédible et équitable, sans favoritisme arbitraire.
- Participer à un moment ludique qui soit source d'évasion et de plaisir.

4. Information

- Avoir un accès clair aux règles de jeu, aux consignes logistiques et aux canaux de communication.
 - Comprendre les limites de son personnage et des mécaniques de jeu.
 - Avoir accès aux documents qui définissent le cadre du GN hors jeu ainsi que les conséquences qui peuvent en découler.
-

Devoirs des participants (applicables également aux Inters-jeux officiels)

1. Respect des règles

- Lire et appliquer les règles du livret de sécurité, du livret de règles de jeu et du règlement de fonctionnement (ou pour les Inters tout document remplissant les mêmes fonctions).
- Ne pas tricher ni exploiter de faille (powergaming, metagaming).

2. Respect des autres

- Ne pas mettre en danger physiquement ou émotionnellement autrui par ses paroles, ses actes, ou son attitude (y compris les bénévoles de l'organisation)
- En cas d'échec comme de victoire, être fair play avec l'autre partie en nourrissant le jeu adverse.
- Connaître vos limites et respecter celles des autres. C'est à la personne qui propose un jeu de s'assurer du consentement en face.

3. Respect du lieu et du matériel

- Préserver décors, infrastructures, costumes et accessoires.
- Laisser les espaces propres après usage.

4. Respect de l'organisation

- Suivre les instructions et décisions des Organisateurs et Arbitres.
- Signaler au PC pj ou PC orga tout incident ou comportement dangereux.
- Participer aux briefings/débriefings (si organisés et sauf raisons impérieuses).

Règlement de fonctionnement LH :

Dans l'organisation du LH, le président Marc Laurençon, délègue la gestion des infractions au règlement LH au Comité de Veille et de Conciliation, composé de l'orga sécurité émotionnelle aidée d'une équipe de bénévoles (organisateurs, PNJs et joueurs), soumis à un devoir de confidentialité et d'impartialité.

Cette cellule, lorsqu'elle est saisie, offre une opportunité de médiation et/ou de mesures préventives pour garantir le jeu de chaque partie.

En cas d'infraction au règlement qui suit, il peut préconiser des mesures allant de l'avertissement à l'exclusion définitive, mesures validées ou non par le président de l'association. Les deux parties auront systématiquement l'occasion de s'exprimer. Le contenu des signalements est confidentiel.

Durant l'événement, c'est une équipe dédiée qui fait appliquer le dit règlement et prend les mesures nécessaires.

Explications sur les sanctions possibles :

1. **Avertissement officiel** = Première mesure pour signaler un manquement aux règles du GN (sécurité ou règlement). La personne est informée par écrit, par l'organisation que son comportement doit être corrigé, sans autre conséquence immédiate. Cette sanction est là pour poser une limite tout en permettant à la personne concernée de modifier le comportement.
2. **Restriction temporaire** = Limitation de certaines activités ou zones de jeu (par exemple interdiction de combats ou de certains pans de jeu). Cette mesure vise à corriger le comportement tout en maintenant la participation de la personne. Cette sanction permet de poser une limite sur un comportement jugé sérieux mais réversible et sans préjudice pour les autres.
3. **Exclusion ponctuelle** = Exclusion d'un événement ponctuel, d'une faction ou d'un pans de jeu en cas de comportements préjudiciables à autrui mais qui peuvent être corrigés par la suite. La personne a la possibilité, dans ses participations futures ou dans son jeu sur le reste du GN, de témoigner de sa volonté de se conformer aux règles. Cette mesure s'applique pour les comportements jugés sérieux mais réparables.
4. **Exclusion définitive** = Annulation de l'inscription au GN, ou sur place renvoi de la personne du terrain sans remboursement. Cette mesure s'applique pour les comportements relevant d'actes dangereux, ou aux conséquences non réversibles : violence réelle, harcèlement, violation des règles essentielles de sécurité, ou des infractions à la loi sur le site ou pendant l'événement. L'organisation se réserve le droit d'exclure quiconque semble mettre en danger les autres personnes ou elle-même, cette mesure vise à garantir la sécurité sur nos jeux face à des comportements de nature à nuire à autrui.
5. **A noter que la récidive d'un comportement peut entraîner une sanction plus élevée.**

Sanctions possibles : (agissement du joueur, pas du personnage)

Avertissement officiel

- **Non-respect des consignes techniques ou logistiques** (ignorer un détail logistique, ne pas suivre un briefing)
 - **Volonté de nuire au jeu** (perturbations non dangereuses pour autrui ou problèmes hors-jeu ramenés en jeu)
 - **Comportement anti-jeu** (métagaming, tricherie, violation du fair-play)
 - **Nuisance sonore ponctuelle** (bruit excessif hors contexte de jeu, perturbation limitée)
-

Restriction temporaire

- **Dangerosité en combat** (frapper trop fort, gestes imprudents, lancer des projectiles non contrôlés) → interdiction temporaire de participer aux combats
 - **Jeu dangereux** (gestes brusques ou dangereux mettant autrui en péril mais non constitutifs d'agression) → limitation temporaire des activités
 - **Vol ou dégradation volontaire de matériel** (détérioration ou vol ponctuel d'objets ou costumes) → restriction temporaire de l'accès aux objets ou zones concernées et compensation du préjudice
 - **Alcoolisation excessive ou usage de drogues** → obligation de rester à son camp, interdiction de participer aux scènes actives
-

Exclusion ponctuelle

- **Violences physiques** (bousculades ou coups, sans incapacité)
 - **Menaces ou intimidation** (propos menaçants ou pressions verbales ponctuelles)
 - **Non-respect de la vie privée** (diffusion d'images/infos personnelles sans consentement)
-

Exclusion définitive

En cas de faits constitutifs d'un délit, l'organisation pourra retenir la personne dans l'attente de l'arrivée des forces de l'ordre et porter plainte le cas échéant.

- **Harcèlement** (propos ou gestes sexuels, attouchements, pression sur scène ou hors-jeu)
- **Agression sexuelle** (attouchements ou actes sexuels non consentis)
- **Violences physiques graves** (coups volontaires entraînant incapacité ou blessure)
- **Menaces graves ou intimidation répétée**
- **Discrimination** (propos ou actes racistes, sexistes, homophobes, transphobes, ou sur l'apparence physique)
- **Distribution de drogues illégales**
- **Vol ou dégradation grave de matériel** (actes répétés ou de grande valeur)
- **Irrespect grave de la vie privée** (volonté de nuire)